

Les partenariats

La réalisation d'une exposition conséquente demande en général de trouver des partenariats permettant d'assurer la viabilité économique du projet. Ces partenariats peuvent être de différents ordres.

Itinérance, reprise ou coproduction

La reprise ou l'accueil d'une exposition existante permet une programmation équilibrée sans pour autant faire un investissement important. Cependant, l'opération n'est pas si simple car il faudra adapter un produit existant à un lieu donné avec la prise en compte des risques, de la conservation préventive et des garanties nécessaires : y aura-t-il le même nombre d'œuvres ? La même présentation ?

Reprise

Trouver un ou des repreneurs pour sa propre exposition est un bon moyen de diminuer les coûts, notamment de transport des œuvres. Dans ce cas, il conviendra d'évaluer un forfait de location de l'exposition, après avoir démarché des lieux susceptibles d'être intéressés.



Coproduction

La coproduction entre plusieurs lieux ou structures géographiquement éloignés est aussi une opération relativement économique et avantageuse si l'objectif est de réaliser une exposition un peu ambitieuse : partage du coût du commissariat d'exposition, des transports, du graphiste, de l'impression, du matériel, de la communication, etc. Il faudra s'assurer de l'accord des propriétaires des œuvres pour un prêt d'une durée plus longue couvrant la coproduction. Les questions d'assurance devront être également vérifiées.

Itinérance

L'association à un autre lieu relativement proche permet la mise en place d'une manifestation commune qui sera traitée dans chaque lieu de façon particulière. Là aussi, un seul [commissaire d'exposition](#) suffit, les transports, les assurances, la communication et la publicité seront traités globalement et les coûts diminueront pour chacune des deux structures. C'est aussi l'occasion de réaliser un catalogue commun. Si économiquement il est intéressant de travailler en partenariat avec un

ou plusieurs autres lieux, cela demande une bonne connaissance des partenaires choisis, de grandes qualités de négociation, un suivi important et surtout la mise en place de règles strictes auxquelles il faudra se conformer dès le début de la collaboration.

/// Légende et crédit : Michel De Broin, *Superficielle*, 2004, « Itinéraires, l'Art contemporain au Pays de Barr et du Bernstein », abords du château d'Andlau, 2004, photo : Agence culturelle d'Alsace
(Programme « Résidences croisées Alsace, France / Lac-Saint-Jean, Québec » de l'Agence culturelle/Frac Alsace et Langage Plus avec la collaboration du CEAAC, de Sagamie et de l'OFQJ)